



Wallonie

Ville de Charleroi.

N/REF : CPURB/2026/0284.

**Avis d'enquête publique (annexe 26).**

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial (CoDT), le Fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La SRL VETECONSULT représentée par Monsieur FERON a introduit une demande ayant trait à un(des) bien(s) sis Rue de Gosselies à 6040 Jumet et cadastré(s) 21 A 225L, 21 A 229B, 21 A 232F2, 21 A 232M2, 21 A 232S2, 21 A 232T2, 21 A 232W2, 21 A 233R2, 21 A 233T2, 21 A 233V2, 21 A 233W2, 21 A 233X2, 21 A 233Y2, 21 A 233Z2, 21 A 234F.

Le projet consiste en la construction d'une clinique vétérinaire ; l'enquête publique présente les caractéristiques suivantes :

- La demande déroge à la zone de services publics et d'équipements communautaires au Plan de Secteur étant donné qu'il s'agit d'un projet à intérêt privé.  
La demande déroge également aux normes du guide régional d'urbanisme en ce qui concerne le Chapitre 4 - Règlement général sur les bâtisses relatif à l'accessibilité et à l'usage des espaces et bâtiments ou parties de bâtiments ouverts au public ou à usage collectif par les personnes à mobilité réduite concernant le point suivant :
  - Présence d'une marche à l'entrée du bâtiment ;
- Elle est réalisée en vertu de l'article Art. D.IV.40. §1er, 1° du CoDT.

L'enquête publique se déroule du **06/05/2026 (date début affichage) au 27/05/2026 (date fin)**.  
**Nos bureaux sont fermés le 14 et 25/05/2026.**

Le dossier peut être consulté, pendant la période d'enquête, les jours ouvrables, uniquement sur rendez-vous à prendre au plus tard 24 heures à l'avance via l'adresse mail suivante : [permisurbanisme@Charleroi.be](mailto:permisurbanisme@Charleroi.be) ou par téléphone (071/86.38.00), à la maison communale annexe - Place Jules Destrée 1 à 6060 Gilly - rez-de-chaussée, service de l'Urbanisme. Les copies de documents via smartphones ou appareils photographiques personnels sont interdites.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Ornella CHIARAVALLE, téléphone : 071/86.38.00, mail : [permisurbanisme@Charleroi.be](mailto:permisurbanisme@Charleroi.be), dont le bureau se trouve à l'adresse mentionnée précédemment.

Les réclamations et observations écrites, qui porteront la mention CPURB/2026/0284, sont à envoyer, datées ainsi que signées et incluant l'adresse de correspondance postale, du 11/05/2026 au 27/05/2026 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège communal de Charleroi, Hôtel de Ville de Charleroi, Service de l'Urbanisme, Place Vauban, 14-15 - 6000 Charleroi.
- par courrier électronique (seul le format PDF sera accepté pour les pièces jointes intégrées au courriel) à l'adresse suivante : [PermisUrbanisme@Charleroi.be](mailto:PermisUrbanisme@Charleroi.be).

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées du 11/05/2026 au 27/05/2026 sur rendez-vous auprès de Madame Ornella CHIARAVALLE ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 27/05/2026 à h à la maison communale annexe de Gilly, rez-de-chaussée, service de l'Urbanisme.

En date du 04/05/2026,

Le Directeur général,  
Par délégation

(s) Frédéric FRAITURE,  
Inspecteur général



Pour le Bourgmestre,  
Par délégation,  
en vertu de l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.

(s) Éric GOFFART,  
2ème Échevin

**CONTACT**  
Cellule Technique  
Service de l'Urbanisme

Place Jules Destrée, 1  
6060 GILLY  
T. 071/863800  
Mail : [PermisUrbanisme@Charleroi.be](mailto:PermisUrbanisme@Charleroi.be)